

# **Une vision d'avenir pour le développement culturel de Montréal en ce qui a trait aux arts visuels**

Mémoire présenté par le

**Regroupement des artistes en arts visuels du Québec**



à

**L'Office de consultation publique de Montréal**

sur le

**Projet de Politique de développement culturel pour la Ville de Montréal**

**le 4 mars 2005**

## **Une vision d’avenir pour le développement culturel de Montréal en ce qui a trait aux arts visuels**

### **Le RAAV : un regroupement national d’artistes en arts visuels**

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) est une association nationale d'artistes professionnels du domaine des arts visuels. **Nous comptons près de mille cinq cent membres dont au moins 60 % vivent et travaillent dans Montréal et ses environs immédiats.** Le mandat du RAAV découle de la S-32.01 : *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*. Une partie importante de notre mission est de promouvoir et de défendre les droits des artistes en arts visuels, ainsi que d’œuvrer à l’amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Le RAAV est établi à Montréal depuis l’ouverture de ses bureaux en 1994. Vous pourrez obtenir plus d’information en visitant notre vitrine internet à: <http://www.raav.org>.)

Un projet de politique de développement culturel intéressant mais encore perfectible.

La ville de Montréal rayonne déjà de par le monde comme l'une des grandes métropoles culturelles. L'une des meilleures cartes de visite que notre ville a dans sa manche est son incroyable dynamisme artistique. Qu'ils soient nés ou établis à Montréal, des artistes créateurs de toutes les disciplines manifestent leur présence partout dans le monde; sur les scènes, dans les musées et les galeries, dans les festivals et les symposiums internationaux. Ils y brillent par leur excellence, leur originalité et leur infinie créativité. **Malheureusement, la réalité concrète que vivent les artistes montréalais dans leur ville est sans commune mesure avec l'éclat qu'ils apportent à la réputation de Montréal.** Ailleurs les paillettes, ici les miettes ; ailleurs les honneurs, ici la précarité, l'incompréhension et parfois même l'exploitation.

**Une ville comme Montréal ne peut laisser ses artistes à l'abandon et doit tout faire pour les aider. Non seulement par des bourses de création mais par diverses mesures qui passent par l'acquisition d'œuvres d'art, le soutien des artistes en ce qui a trait à l'accès à la propriété et le respect intégral de leurs droits d'auteur.**

Dans le cadre du présent mémoire, nous désirons attirer l'attention des rédacteurs de ce projet de Politique de développement culturel sur trois aspects de la vie artistique qui touchent de près les artistes en arts visuels :

- le respect des droits d'auteurs en arts visuels;
- l'accès à la propriété collective en matière d'habitation et de lieux de travail;
- la stimulation du marché de l'art.

## **La protection des droits d’auteur en arts visuels**

L’un des premiers points que nous trouvons important de soulever est le manque de référence au respect du droit d’auteur des créateurs dans l’énoncé du projet. **Tout énoncé de politique de développement culturel devrait placer en tête de ses préoccupations, dans les valeurs qu’elle entend faire prévaloir, le respect de la propriété intellectuelle et de l’ensemble des droits qui se rattachent aux œuvres, tout particulièrement à celles produites par les artistes des arts visuels.** En effet, quel bâtiment public, quel parc, quelle place publique ne comporte pas une ou plusieurs œuvres, que ce soit des tableaux, des gravures, des photos, des sculptures ou des installations. La présence de ces œuvres donne à Montréal son caractère unique.

**Une politique sensible au respect des droits d’auteurs devrait établir que pour toute publication de la Ville de Montréal ou par ses diverses agences (incluant les publications découlant d’ententes contractuelles avec des entreprises), outre la mention du titre de l’œuvre et du nom de l’artiste, le versement des droits de reproduction à l’artiste.**

**La Ville de Montréal doit aussi établir, pour tous les événements publics auxquels elle contribue financièrement, de même que pour toute présentation publique dans l’un ou l’autre des lieux de diffusion artistique qui sont sous sa responsabilité, une politique officielle sur les droits d’auteur.** Cette politique de respect des droits d’auteur doit lier formellement tous les employés et sous-traitants de la Ville de Montréal. Elle doit les obliger à respecter les droits d’auteurs et à inclure dans leurs budgets le plein paiement des sommes qui reviennent aux créateurs lorsque leurs œuvres sont utilisées ou exposées publiquement.

**Le RAAV est étroitement associé à la SODART : un organisme de gestion des droits d’auteurs dans le domaine des arts visuels au Québec.** Nous partageons une

même vision en ce qui a trait au respect des droits d’auteurs de tous les créateurs, et des artistes en arts visuels tout particulièrement. Pour aider les rédacteurs de cette politique, et afin de les éclairer au sujet des droits d’auteurs en arts visuels, nous vous offrons de les rencontrer en compagnie de représentants de la SODART. **Il est important que la nouvelle politique de développement culturel de la Ville de Montréal envoie un message clair à tout son personnel ainsi qu’à la population montréalaise au sujet du respect intégral des droits d’auteur.** Montréal se doit d’être une ville où l’on respecte le droit des artistes à la propriété intellectuelle sur leurs créations. En effet; le droit d’auteur c’est le droit de propriété d’un créateur sur son œuvre et si l’on veut que les arts vivent bien à Montréal, au lieu de survivre ou de vivoter au jour le jour, il faut commencer par le respect de ces droits et le versement des sommes qui sont dues à leurs créateurs. Ce n’est là qu’un simple principe de justice élémentaire.

## **Logements-ateliers pour les artistes en arts visuels**

Tel que mentionné dans la section 3,4,2 du présent projet de politique culturelle, il est essentiel, pour la vitalité artistique de Montréal, que la ville favorise par tous les moyens possibles l'accès des artistes en arts visuels à des logements dotés d'un espace d'atelier suffisamment grand, éclairé et aéré. **Les artistes créateurs en arts visuels sont des gens fiers et autonomes qui font constamment de très gros sacrifices pour assurer leur subsistance tout en se consacrant à leur œuvre. Leurs maigres revenus les condamnent cependant à être d'éternels locataires et, étant donné les conditions du marché locatif actuel, ils se trouvent *de facto* chassés du centre-ville où la plupart des services et des institutions artistiques se situent.**

On le constate encore aujourd'hui avec le cas de l'Usine Grover dans l'Arrondissement de Ville-Marie, et on l'a vu maintes fois dans le passé : de nombreux bâtiments industriels désaffectés ont été revitalisés par des artistes qui ensuite ont été chassés de leurs locaux par des promoteurs immobiliers. Les lois du marché immobilier les écrasent et ils ne peuvent résister.

**D'une part, le RAAV espère vivement que la ville de Montréal saura aider les artistes et petites entreprises culturelles qui se battent actuellement pour maintenir l'usine Grover dans la vocation qu'on lui connaît. D'autre part, le RAAV espère que cet exemple éloquent démontrera aux décideurs de la Ville de Montréal l'urgence d'arrimer les belles idées de ce projet de Politique de développement culturelle à des actes concrets, porteurs d'avenir et qui ont des effets structurants pour les secteurs de la ville où l'on retrouve ce type de bâtiments ; des secteurs qui, bien souvent, subissent ou ont subi un déclin économique.**

**L'un des moyens que nous privilégions, et que la Ville de Montréal devrait aussi privilégier, est l'accès à la propriété par le biais de coopératives d'habitation-atelier.** L'exemple de la Coop Les Arts, dans l'Arrondissement de Ville-Marie illustre bien notre propos. Nous sommes informés que d'autres coopératives sont en voie de formation pour des artistes en arts visuels et probablement des artistes d'autres disciplines. **Les projets de coopératives sont structurants parce qu'ils motivent les artistes qui y participent à se prendre en main et à se responsabiliser par rapport à la propriété collective en habitation.** Ils offrent aux artistes le moyen de participer à la réalisation de projets dont ils ont la maîtrise d'œuvre. Ils connaissent leurs besoins en termes d'espace et d'équipement spécialisé et ils peuvent faire en sorte que les édifices qui sont construits ou rénovés pour eux répondent vraiment à ces besoins.

Comme dans le cas de l'usine Grover, il manque souvent le petit coup de pouce qui permet de réaliser le montage financier. **La Ville de Montréal devrait développer un service spécifique pour aider les artistes à concrétiser leur projet de coopérative d'habitation-atelier et mettre à leur disposition une enveloppe budgétaire et du personnel de soutien à cet effet. Ce service permettrait de rechercher dans les divers programmes de la ville ceux qui pourraient apporter une aide concrète à ces projets, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan des expertises techniques.**

**Le cœur de la ville bat au rythme de la création artistique et il importe que les artistes créateurs ne soient pas repoussés vers les banlieues. Il faut donc tout faire pour les soutenir dans leurs projets d'acquisition de propriétés en collectif les coopératives d'habitation-atelier autogérées par les artistes.**

## **Stimulation du marché de l'art**

**Au Québec, c'est à Montréal que se situe le principal marché des arts visuels. Or, de l'avis de tous les acteurs du milieu des arts visuels, le marché de l'art, à Montréal est moribond.** Pourtant, la ville regorge de talents dans tous les domaines des arts visuels. Il existe à Montréal un réseau de galeries très bien tenues, qui pour la plupart arrivent à peine à faire leurs frais. Beaucoup naissent une année pour disparaître l'année suivante. Outre la FIAC (Foire internationale de l'art contemporain), il n'y a plus à Montréal d'événement marquant pour stimuler le marché de l'art. De petits événements sont organisés ici et là, mais ils n'ont guère de rayonnement réel à l'extérieur de leur quartier.

**Montréal devrait avoir chaque année son Salon international des arts visuels, avec tous les moyens financiers et techniques que la ville peut mettre à sa disposition.** Pour ce faire, nous avons les moyens, les talents et les énergies. Il ne manque que la volonté de se concerter et de travailler tous ensemble : artistes, représentants des musées, des centres d'artistes, des maisons de la culture et des galeries privées.

Le RAAV a l'intention de tout faire, dans les limites de sa mission, pour collaborer avec ces différents partenaires afin de développer à Montréal un marché de l'art plus dynamique qui créerait de nombreuses retombées artistiques, économiques et sociales pour la ville de Montréal.

**La Ville de Montréal peut aider à stimuler le marché de l'art, tout en enrichissant les édifices et espaces publics, par un programme d'acquisition d'œuvres.** Une partie de chaque budget annuel pouvant correspondre à 1 % du total pourrait être versée dans un fonds d'acquisition d'œuvres originales d'artistes professionnels qui



vivent dans la région métropolitaine de Montréal. Ces acquisitions seraient faites auprès de galeries locales ou d'artistes individuels suite à la recommandation de jurys indépendants formés de professionnels provenant du milieu des arts visuels de Montréal ou même d'ailleurs.

**Une autre façon de stimuler le marché de l'art serait d'accorder aux citoyens propriétaires d'édifice, d'habitation ou d'affaires, un crédit de taxes foncières correspondant à la valeur totale d'une œuvre d'art installée sur la façade ou devant son édifice.** Il s'agirait d'un programme annuel, comportant une enveloppe monétaire préétablie, auquel les propriétaires devraient s'inscrire au préalable. Les œuvres acquises seraient celles d'artistes professionnels vivant dans la région métropolitaine de Montréal. Les propositions devraient en outre être soumises à l'approbation d'un jury. On peut imaginer également qu'un mécène montréalais, corporatif ou privé, pourrait acheter une œuvre d'art et la donner à l'un des musées de la ville, ou l'installer dans un édifice ou sur un lieu public de la ville, en échange d'un crédit de taxes foncières.

**Bien entendu, ce programme de crédit de taxes foncières se devrait d'être bien encadré de façon à ce qu'il soit bénéfique au marché de l'art local et pour les artistes professionnels en arts visuels qui y vivent ou qui ont un atelier.** Le programme ne devrait s'en tenir qu'à l'achat d'une œuvre originale ou en série limitée dans le marché primaire, et non pas la revente d'œuvres. Des contrats de vente respectant les droits d'auteur des artistes devraient être établis formellement pour se prévaloir de ce programme de crédit de taxes foncières afin d'éviter les abus ou les fraudes.

**À notre avis, ce programme d'acquisition et ce programme de crédit de taxes foncières à eux seuls auraient un effet des plus stimulants sur le marché de l'art à**

**Montréal.** Ils pourraient aussi donner l'exemple à d'autres villes et municipalités du Québec et du Canada.

## Conclusion

La ville de Montréal a tout intérêt à prendre toutes les mesures qui peuvent concrètement aider le milieu des arts visuels à poursuivre son développement dans des conditions optimales, car les œuvres de ses artistes sont le reflet de sa personnalité urbaine, de son âme. **Montréal est déjà un centre mondial de créativité artistique, alors pourquoi ne pas donner à ses artistes les conditions de vie et de création qu'ils méritent et qui les aideront à faire rayonner encore plus la réputation de Montréal comme l'une des capitales internationales des arts visuels ?**

**Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) peut agir comme consultant afin de collaborer avec la Ville de Montréal et les divers intervenants du milieu des arts visuels afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets structurants et porteurs dont les effets se feront sentir pour les années à venir.**

Christian Bédard  
Directeur général  
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

christian.bedard@raav.org  
Tél. : 866-7102 # 30  
www.raav.org